

# Travaux paysagers

L'ouvrier paysagiste aménage et entretient principalement les parcs, jardins et espaces verts ou terrains de sport, mais aussi des halls d'hôtel ou de réception, bureaux ou espaces d'exposition.

- Il prépare les sols (terrassement, drainages, bêchage, désherbage...), effectue les semis et les plantations de végétaux qu'il protège à l'aide de bâche, d'écorce de pins ou de grillages.
- Il installe les pelouses en utilisant des méthodes adaptées à la topographie du sol. Il réalise également des petits travaux de maçonnerie (bordures, dalles, pavés...).
- Il taille les arbres et arbustes pour obtenir des formes particulières et entretient des surfaces par le binage des massifs, le ramassage des feuilles, le décapage de la mousse ou le débroussaillage.
- Il régule la croissance des plantes en apportant les éléments nécessaires : eau, engrais, traitements phytosanitaires.
- Il règle et répare le système d'arrosage et assure l'entretien courant du matériel ainsi que le diagnostic des pannes usuelles.
- Il peut conduire des engins spécifiques tels que mini-chargeuse, mini-pelle.

Il travaille seul ou en équipe sur les instructions d'un chef d'équipe, d'un conducteur de travaux ou du chef d'entreprise. Le métier s'exerce dehors le plus souvent et par tous les temps. Ses déplacements sont fréquents. Ce professionnel peut être amené à porter de lourdes charges.

## Débouchés

L'ouvrier paysagiste travaille dans des établissements privés (entreprises de création, d'entretien de jardins particuliers ou d'aménagements collectifs, de constructions décoratives) ou publics (services des espaces verts des villes, collectivités territoriales, syndicats intercommunaux).

Le développement des structures pour les loisirs et la préoccupation croissante pour le cadre de vie en font une activité en expansion.

### Métiers accessibles :

- Ouvrier(ière) paysagiste
- Jardinier(ière) d'espaces verts

## Accès à la formation

Après la troisième, en 2 ans.

## Programme

Matières	Horaires hebdomadaires	
	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
Français	2h	2h
Histoire et géographie	1h	1h
Education socioculturelle	0h30	0h30
Education physique et sportive	3h	3h
Mathématiques	3h	3h
Biologie – Ecologie	1h	1h
Physique et chimie	0h30	0h30
Sciences économiques, sociales et de gestion	1h	1h
Gestion de l'entreprise et de l'environnement	0h30	0h30
Agroéquipements	2h	2h
Agronomie	0h30	0h30
Aménagements paysagers	12h15	12h15
Activités pluridisciplinaires	1h45	1h45

## Descriptif des matières

- **Gestion de l'entreprise et de l'environnement** : fonctionnement d'une entreprise, notions de contrat de travail, de statut, de protection sociale...
- **Bases scientifiques des techniques et pratiques professionnelles** : biologie, physique-chimie, agronomie (organisation et vie des végétaux, caractéristiques des différentes espèces et de leurs exigences en terme de sol, de climat, d'exposition ou d'arrosage).
- **Aménagements paysagers** : mise en place d'aménagements paysagers à partir de la lecture d'un plan et de relevés topographiques, initiation au piquetage et au traçage, exécution de travaux de terrassement, de drainage, de maçonnerie. Réalisation de plantations diverses et participation à l'installation de mobiliers d'extérieur, de jeux préfabriqués. Taille des végétaux, entretien d'un gazon, repérage des anomalies et traitements des maladies.
- **Agroéquipements** : Utilisation et entretien du matériel ; respect des règles de sécurité.

## Stages (ne concerne pas les apprentis)

14 à 16 semaines de stage en entreprise, réparties sur les 2 ans, complètent la formation des élèves.

## Examen

### Domaine général :

- Expression française et communication, coeff. 2
- Traitement de données mathématiques, coeff. 1
- Education physique et sportive, santé et sécurité, coeff. 1
- Monde actuel (histoire-géographie, éducation socioculturelle et sciences économiques, sociales et de gestion), coeff. 1

Epreuve facultative : Langue vivante étrangère (les points au-dessus de 10 sont multipliés par 2).

### Domaine professionnel :

- Bases scientifiques, coeff. 2
- Economie (entreprise et vie professionnelle), coeff. 1
- Techniques et pratiques professionnelles, coeff. 11
- Approfondissement professionnel, coeff. 1

A noter : une délivrance par unités capitalisables (UC) est possible pour les candidats de la voie de l'apprentissage et de la formation continue des établissements habilités.

## Poursuites d'études

Même si ce diplôme prépare à l'exercice d'un métier, des poursuites d'études sont cependant envisageables.

### Exemples de poursuite d'études :

- Bac pro Aménagements paysagers
- Bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune
- Brevet professionnel (BP) Aménagements paysagers
- Brevet professionnel agricole (BPA) Travaux des aménagements paysagers
- Certificat de spécialisation (CS) Taille et soins des arbres

**Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Picardie, consultez le guide régional « Après le CAP ou le BEP », en téléchargement sur [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens)**

## Où se former en Picardie ?

### • En établissement public :

- Lycée des métiers Château Potel, La Ferté-Milon (02)
- EREA, Crèvecœur-le-Grand (60)

### • En établissement privé :

- Lycée agricole, Pouilly-sur-Serre (02)
- Le Moulin Vert, Le Mesnil-Theribus (60)
- MFREO, Yzengremer (80)

### • En apprentissage :

- CFA horticole, Laon (02)
- Lycée agricole de l'Oise, Beauvais (60)
- Lycée horticole, Ribecourt-Dreslincourt (60)
- CFA agricole départemental, Abbeville (80)

## en savoir +

- [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) et [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens)
- [www.monstageenligne.fr](http://www.monstageenligne.fr)
- [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

### Consultez les documents\* de l'ONISEP :

- Guides régionaux « Après la 3e » ; « Après le CAP ou le BEP » ; « L'apprentissage en Picardie »
- Voie Pro « Les métiers de l'horticulture et du paysage »
- Parcours « Les métiers auprès des animaux »
- Diplômes « Du CAP au BTS / DUT » ; « Les bacs pro »
- Fiches métiers

\* les documents régionaux sont en ligne sur [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens).

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

**N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.**